



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale
des affaires culturelles
de Franche-Comté

ARRÊTÉ N° 2013-309-0019

**portant inscription au titre des Monuments Historiques
des bornes-colonnes de la forêt de Chaux
situées sur les communes de DOLE, LA LOYE, FALLETANS, BELMONT,
AUGERANS, LA VIEILLE LOYE, ECLANS-NENON, SANTANS, OUR,
ETREPIGNEY, PLUMONT, CHATELAY, CHISSEY-SUR-LOUE,
FRAISANS et COURTEFONTAINE (Jura)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFET DU DOUBS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites de Franche-Comté entendue en sa séance du 23 juin 2009,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que les bornes-colonnes de la forêt de Chaux situées sur les communes de DOLE, LA LOYE, FALLETANS, BELMONT, AUGERANS, LA VIEILLE LOYE, ECLANS-NENON, SANTANS, OUR, ETREPIGNEY, PLUMONT, CHATELAY, CHISSEY-SUR-LOUE, FRAISANS et COURTEFONTAINE (Jura) présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la rareté de ce dispositif de bornage et d'orientation et en raison de la qualité des colonnes « à la grecque »,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont inscrites au titre des Monuments Historiques les bornes-colonnes de la forêt de Chaux, avec l'emplacement de son entourage pour la huitième, situées sur le chemin du Grand Contour, sur les communes de DOLE, LA LOYE, FALLETANS, BELMONT, AUGERANS, LA VIEILLE LOYE, ECLANS-NENON, SANTANS, OUR, ETREPIGNEY, PLUMONT, CHATELAY, CHISSEY-SUR-LOUE, FRAISANS et COURTEFONTAINE (Jura), non cadastrées, ne figurant pas au cadastre, et appartenant :

- pour la première borne-colonne, située à l'intersection des communes de DOLE (Jura), LA LOYE (Jura) et FALLETANS (Jura), à l'État, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - 78, rue de Varenne - 75007 Paris, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956,

et gérée par l'Office National des Forêts – Agences du Jura :
. 31, avenue Aristide Briand – BP 424 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex et
. 21, rue du Muguet – 39100 DOLE.

- pour la deuxième borne-colonne, située à l'intersection des communes de FALLETANS (Jura), BELMONT (Jura) et AUGERANS (Jura), à l'État, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - 78, rue de Varenne - 75007 Paris, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956,

et gérée par l'Office National des Forêts – Agences du Jura :
. 31, avenue Aristide Briand – BP 424 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex et
. 21, rue du Muguet – 39100 DOLE.

- pour la troisième borne-colonne, située à l'intersection des communes de LA VIEILLE LOYE (Jura) et ECLANS-NENON (Jura), à l'État, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - 78, rue de Varenne - 75007 Paris, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956,

et gérée par l'Office National des Forêts – Agences du Jura :
. 31, avenue Aristide Briand – BP 424 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex et
. 21, rue du Muguet – 39100 DOLE.

- pour la quatrième borne-colonne située à l'intersection des communes de LA VIEILLE LOYE (Jura), ECLANS-NENON (Jura), SANTANS (Jura) et OUR (Jura), à l'État, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - 78, rue de Varenne - 75007 Paris, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956,

et gérée par l'Office National des Forêts – Agences du Jura :
. 31, avenue Aristide Briand – BP 424 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex et
. 21, rue du Muguet – 39100 DOLE.

- pour la sixième borne-colonne, située à l'intersection des communes d'ETREPIGNEY (Jura), PLUMONT (Jura), CHATELAY (Jura) et CHISSEY-SUR-LOUE (Jura), à l'État, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - 78, rue de Varenne - 75007 Paris, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956,

et gérée par l'Office National des Forêts – Agences du Jura :
 . 31, avenue Aristide Briand – BP 424 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex et
 . 21, rue du Muguet – 39100 DOLE.

- pour la huitième borne-colonne, située à l'intersection des communes de FRAISANS (Jura), COURTEFONTAINE (Jura) et CHISSEY-SUR-LOUE (Jura), à l'État, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - 78, rue de Varenne - 75007 Paris, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956,

et gérée par l'Office National des Forêts – Agences du Jura :
 . 31, avenue Aristide Briand – BP 424 - 39006 LONS-LE-SAUNIER Cedex et
 . 21, rue du Muguet – 39100 DOLE.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté, dont une copie certifiée conforme sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

ARTICLE 3 : Il sera notifié au préfet du département, au Ministère de l'Agriculture, au gestionnaire et aux maires des communes, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Copie certifiée Conforme à
l'original

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles,
et, par déléation,
Le Conservateur Régional des Monuments Historiques

Pascal MIGNÉREY

Fait à BESANCON, le

- 5 NOV. 2013


Stéphane FRATACCI